



[Visualiser la page source de l'article](#)

## Les ambulanciers à la recherche d'attractivité

Isabelle Jaffré La société brestoise Keolis Santé Nord Finistère réalise 68 000 missions de transport de patients par an. Mais le métier d'ambulancier peine à recruter. Une proposition de loi est en préparation.

« Ça va, madame, vous êtes bien installée ? ». Christophe Lerouge, ambulancier brestois, s'assure du bien-être d'Anne-Marie, la patiente qu'il a pris en charge avec son auxiliaire, Samuel Quiviger, au CHU de la Cavale Blanche à Brest. Elle n'aura pas le droit aux sirènes ; son transfert a été programmé pour une consultation à la clinique de Keraudren. Aucune urgence, donc.

L'entreprise pour laquelle ils travaillent, Keolis Santé Nord Finistère (100 salariés à Brest et Saint-Renan, 33 ambulances ou véhicules), opère sous la marque Jussieu et réalise 68 000 missions par an. « C'est principalement du transfert interétablissements de patients. Mais nous faisons environ 8 000 missions par an d'urgences, pour le Samu », explique le directeur d'exploitation, Nicolas Masson.

Un métier passion mais en tension

Ambulancier est un métier passion pour Christophe Lerouge, même si ce n'était pas forcément un choix très conscient à son début de carrière. « Aucun regret, bien au contraire ! », lance-t-il aujourd'hui. Ambulancier depuis 23 ans, il est désormais tuteur, et guide Samuel, sapeur-pompier volontaire et ancien maître-nageur en pleine reconversion. « Comme pompier, j'ai le droit de faire quelques mois comme auxiliaire, explique le jeune homme. Le métier me plaît beaucoup car on est dans le soin. J'aimerais continuer ».

Mais malgré sa formation de pompier, il doit passer celles spécifiques aux professions (huit mois pour ambulancier, deux semaines pour auxiliaire). « Ce sont des métiers en tension, indique Bénédicte Brochet, la directrice régionale Nord-Ouest de Keolis Santé. Nous travaillons donc pour les faire connaître. Nous avons par exemple sept apprentis à Brest ».

Bientôt une loi ?

La société d'ambulances se heurte cependant à la législation qui freine l'attractivité de la filière. « On ne peut pas prendre de jeunes quand ils ont encore un permis probatoire », cite notamment la directrice.

Une problématique dont s'est emparé le député du Finistère, Jean-Charles Larssonneur.

À l'occasion de la journée nationale des ambulanciers, hier, il a embarqué à bord de l'ambulance de Christophe et Samuel pour une matinée. « Nous travaillons à une proposition de loi d'initiative transpartisane. C'est un sujet qui intéresse sur tous les bancs de l'hémicycle, aussi bien dans les zones rurales qu'urbaines », constate l'élu. Objectif : rendre plus accessible le métier d'ambulancier en favorisant notamment un accès dès 18 ans, les validations des acquis

de l'expérience (VAE) ou encore en faisant évoluer le métier. « Ils pourraient, par exemple, très bien assister les médecins à distance dans des actes de soin comme la prise de constantes », estime Bénédicte Brochet.



Christophe et Samuel, ambulanciers, ont pris en charge Anne-Marie, patiente au CHU de la Cavale Blanche, pour l'emmener à une consultation à Keraudren.



Christophe et Samuel, ambulanciers, ont pris en charge Anne-Marie, patiente au CHU de la Cavale Blanche, pour l'emmener à une consultation à Keraudren.